



proposition evolution de poste

Par **bodyguard**, le **16/02/2010** à **10:01**

Bonjour,

J'occupe actuellement un poste de cadre dans mon entreprise depuis 7 ans. J'ai été sollicité pour une évolution ou l'on m'a fait une offre. Suite à cette offre j'ai fait une contre offre dont je n'ai jamais reçu de réponse. Pour autant une bourse à l'emploi interne à l'entreprise a été mise en annonce pour occuper le poste que l'on m'a proposé ainsi que mon poste actuel. Cela est-il légal de la part de mon employeur alors que je n'ai pas eu la réponse à mon offre et que je n'ai pas démissionné de mon poste.

Merci pour la réponse.

Cdt

Bodyguard

Par **loe**, le **16/02/2010** à **18:09**

Bonjour,

Je vous conseille de garder précieusement une copie des offres d'emploi.

Peut-être qu'en attendant de connaître votre décision, et pour ne pas se retrouver au dépourvu, votre employeur propose les deux postes : si vous acceptez de changer de poste, il recrutera sur le votre.

Si vous refusez, il recrutera sur l'autre poste.